

ARRÊTÉ PERMANENT ARR2024_19
ARRÊTÉ PRONONCANT LA FERMETURE D'UN ERP

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2212-2 ;
Vu le Code de la construction et de l'Habitation, et notamment ses articles R. 123-27 et R. 123-52 ;
Vu le Code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles L. 121-1 et L. 121-2 (1°) ;
Vu l'arrêté modifié du ministre de l'Intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
Vu l'arrêté préfectoral n° SIDPC-20160930-005 portant création de la commission de sécurité et de la commission d'accessibilité ;
Vu la décision de l'enseigne GAMM VERT de procéder à la fermeture définitive de son établissement située au 21 avenue des Aulnes à Meulan-en-Yvelines ;

Considérant la fermeture définitive de l'enseigne GAMM VERT située au 21 avenue des Aulnes à Meulan-en-Yvelines au 1^{er} décembre 2024.

Le Maire de Meulan-en-Yvelines

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

L'établissement « GAMM VERT », de type M de la 3^{ème} catégorie sis 21 avenue des Aulnes - 78250 Meulan-en-Yvelines est fermé au public depuis le 1^{er} décembre 2024.

ARTICLE 2 :

S'il entend contester cet arrêté du maire, le propriétaire de l'établissement mentionné à l'article 1 peut exercer un recours en annulation de cet acte en déposant une requête auprès du Tribunal Administratif de Versailles, dans le délai de deux mois suivant la date de la notification dudit arrêté.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera un notifié à l'exploitant ;

Une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le préfet. ;
- Monsieur le Chef de service de la police municipale de la commune de Meulan-en-Yvelines ;
- Monsieur le Commissaire de police des Mureaux ;

Chacun est chargé en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Cet arrêté est affiché sur les lieux et transcrit sur les registres des actes administratifs du Maire.

Fait à Meulan-en-Yvelines, le 12/12/24

Le Maire,
Président de la Communauté Urbaine GPS&O
Conseiller départemental des Yvelines



Cécile ZAMMIT-POPESCU